

A. Hardeland | La confession chez les Luthériens

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0121

SourceBoite_020-4-chem | Protestants. Pénitence

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Hardeland, August](#)

Références bibliographiques[Hardeland, Geschichte der speciellen Seelsorge in der vorreformatorischen Kirche und der Kirche der Reformation](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 23/04/2021

II 1311. 19.

La confession chez le Luthérien

1/ Deux particularités :

- l'absolution : "miséricorde absolutive" que le conf. Augustin recommande
- le pénitencier : n'est pas une pénitence ou un purgatoire comme le sonderliche Hosen.

2/ que ce soit une recommandation ou une obligation :

- par le conf. eucharistique
- cf. exploration de la doctrine qui peut mener à l'eucharistie
- préparation à la communion.

3/ qu'est-ce que le serment

Cheminis (Examen de conscience. Trid. de Conf.) recommande que le pénitent explore le pénitent miséricorde

- s'ils ont eu conscience de ce qu'est le péché mortel et de leur degré ; des fautes ; de la loi de Dieu
- s'ils regrettent (sérieux) leur péché, s'ils veulent se corriger de lui, s'ils ont le ferme propos de s'amender
- s'il n'y a pas de serment eucharistique, s'ils ont le ferme propos de s'amender
- puis on leur suggère la doctrine, et on leur fait une exhortation de pénitence.

BNF MSS

4 ko romani ni mihi non su-
per la rebi

- C. malgré de ma de sa pénitence requièrent
renvoyer le parlement. D'après la réponse, on peut
savoir ce que il est de ce po.
- Ceux qui ont écrit l'hygi, il faut en riguer que
leur faut renvoyer d que leur penses de recon-
naître leur pèches.
- De ceux que ne sont l'hygien prêtres ou plus
pénit, il faut le renvoyer sur les 10 c/dt
- Il est à dire que la pénitence de l'un de deux l'autre que la
pastor a raison, on ne peut ^{supprimer} ~~non~~ l'abolition
que si le schisme est d'ici c/ pèches ne peuvent pas être
ciderés autre. D'après ces solutions, se référer
au Supplément